



SNT

SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX



28 septembre 2022

ARBITRAGES DU DGS LORS LA REUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL HIER

Ensemble et pour tous



UNE AVANCÉE SUR LES BAS SALAIRES (à partir du 1^{er} janvier 2023) :

Mise en place d'un salaire minimum pour toutes les catégories :

C : 23 000 € brut/an – B : 26 000 € brut/an – A : 30 000 € brut/an

Maintien du pouvoir d'achat pour les salaires inférieurs à 26 000 € brut/an



Des précisions sur l'application du SEGUR (secteur médico-social) :

Rétroactif au 1^{er} avril 2022 - objectif versement fin 2022 - non cumul SEGUR et revalorisation IFSE 2022, ...



Accord sur une NEGOCIATION ANNUELLE SALARIALE demandée par la CFE-CGC :

Report en 2023 de l'examen de nos autres revendications (enveloppe dédiée aux contractuels, coup de pouce significatif sur les primes, augmentation du nombre d'avancements de grade ...)

RESTONS MOBILISES, CHACUN A SA FAÇON !